Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_124_2026B-BF

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 16 novembre à 18h40
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson), Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Jérome ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christine SOUCHET, Jean-François BOISARD, Anne TOUTAIN, Christian LALLERON, Marion PELLÉ (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Michel PERROIT (Bracieux) a donné pouvoir à Jean-Michel TURPIN (Thoury),
Benjamin DEBUIGNE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr),
Laëtitia RIBRIOUX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS (Mont-près-Chambord),
Zohra LEFORESTIER a donné pouvoir à Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord),
Philippe LE TOUX a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy)

Membres Titulaires absents ou excusés : Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Virginie BAHU-NOGRETTE (Huisseau-sur-Cosson), Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Corinne GAUGET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-124-2026

Objet : Reversement des excédents du syndicat ValEco dans le cadre du transfert de la compétence collecte des déchets au SIEOM de Mer

Monsieur Henry LEMAIGNEN, 1er Vice-Président, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord a décidé de se retirer du syndicat mixte ValEco pour les communes de Bracieux, Huisseau-sur-Cosson, Montlivault, Mont-près-Chambord, Saint-

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_124_2026B-BF

Claude-de-Diray et Tour-en-Sologne à compter du 31 décembre 2025, en vue de leur rattachement au SIEOM de Mer à compter du 1er janvier 2026.

Les biens affectés à l'exercice de la compétence collecte des déchets ont été restitués à la Communauté de communes du Grand Chambord en vue de leur mise à disposition au SIEOM de Mer, conformément aux dispositions applicables aux transferts de compétences. Cette restitution a fait l'objet d'un procès-verbal approuvé par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2026 et du 16 novembre 2026.

Les opérations de restitution et de régularisation patrimoniale étant désormais achevées, il convient également de procéder au transfert des moyens financiers constitués pour l'exercice de cette compétence.

Dans le cadre du transfert de la compétence collecte des déchets au SIEOM de Mer, il a été convenu, lors d'une réunion tenue le 24 septembre 2025 et validée par les services de gestion comptable de Vendôme et de Romorantin, que les excédents du budget annexe « collecte » du syndicat ValEco seraient répartis entre les communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire en vue de leur reversement au SIEOM de Mer. En application de ces modalités, le comité syndical de ValEco a décidé, par délibération du 22 septembre 2026, de procéder au versement de ces excédents aux deux Communautés de communes.

La part revenant à la Communauté de communes du Grand Chambord est fixée à :

- 321 657,62 € au titre de l'excédent de fonctionnement ;
- 160 640,05 € au titre de l'excédent d'investissement.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Vice-président propose au Conseil communautaire :

- d'accepter le versement par le syndicat mixte ValEco d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 321 657,62 € et d'un excédent d'investissement d'un montant de 160 640,05 € ;
- d'approuver le reversement de cette somme au SIEOM de Mer ;
- d'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à accomplir l'ensemble des démarches afférentes à ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE le versement par le syndicat mixte ValEco d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 321 657,62 € et d'un excédent d'investissement d'un montant de 160 640,05 € ;**
- **APPROUVE le reversement de cette somme au SIEOM de Mer ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à accomplir l'ensemble des démarches afférentes à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Corinne GAUGET

Le Président

COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS